FICHES «PATRIMOINE» DE
COGNIN-LES-GORGES

Document provisoire

PROVISOIRE

1. IMPLANTATION ET VOLUMETRIE

L'implantation et la volumétrie des bâtiments de la commune présentent des caractéristiques particulières qui participent pleinement à l'identité et au caractère patrimonial de Cognin.
On trouve plusieurs types d'implantation :
Tout d'abord, notamment dans le centre-bourg, les bâtiments sont implantés à l'alignement offrant un front bâti continu sur rue, mais la plupart du temps, les bâtiments d'habitation possèdent des annexes de type séchoir ou grange qui s'organisent en L ou en U autour d'une cour ouverte sur la rue. Cette configuration a la particularité d'offrir des respirations et des percées visuelles depuis la rue vers le fond de la parcelle ou le paysage. Cela est renforcé d'une part par la transparence même des bâtiments annexes type séchoirs ou granges dont la structure est en charpente et leur parois ajourées en claustra, et d'autre part, par les portails et clôtures ajourées.

On trouve également sur la commune une manière originale de traiter les angles de rues, soit en pan coupé, soit en angle rentrant. Dans les deux cas, d'un simple croisement de rue, on obtient ainsi une sorte de petite placette.

Prescriptions :
Dans le cas d'une réhabilitation ou d'extension de bâtiments existants, on doit veiller à respecter leur mode d'implantation, conserver un alignement sur rue quand il existe ou une cour ouverte sur la rue.

Recommandations :
Dans le cas de constructions neuves, on pourra s'inspirer des modes traditionnels d'implantation, notamment de l'organisation en L ou en U autour d'une cour.

1.1. Bâtiments en front continu à l'alignement sur la rue

Les constructions sont implantées sur les deux limites de mitoyenneté latérales, et à l'alignement des constructions voisines, créant un front continu à l'alignement sur rue.

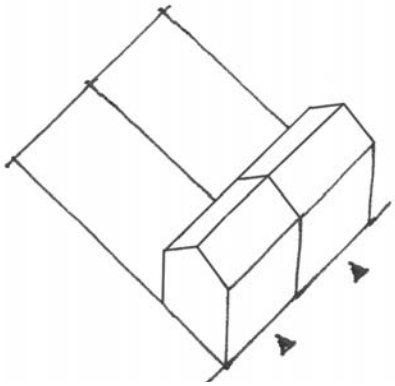

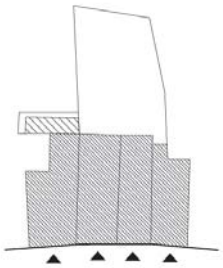

rue de la Vieille Eglise

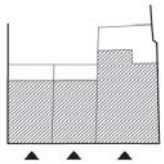

place du Vieux Village

P R O V I S O I R E

1.2. Bâti perpendiculaire à la rue

Les constructions sont implantées perpendiculairement à la rue, le mur pignon à l'alignement des constructions voisines ou mitoyennes. L'accès à l'habitation s'effectue latéralement.

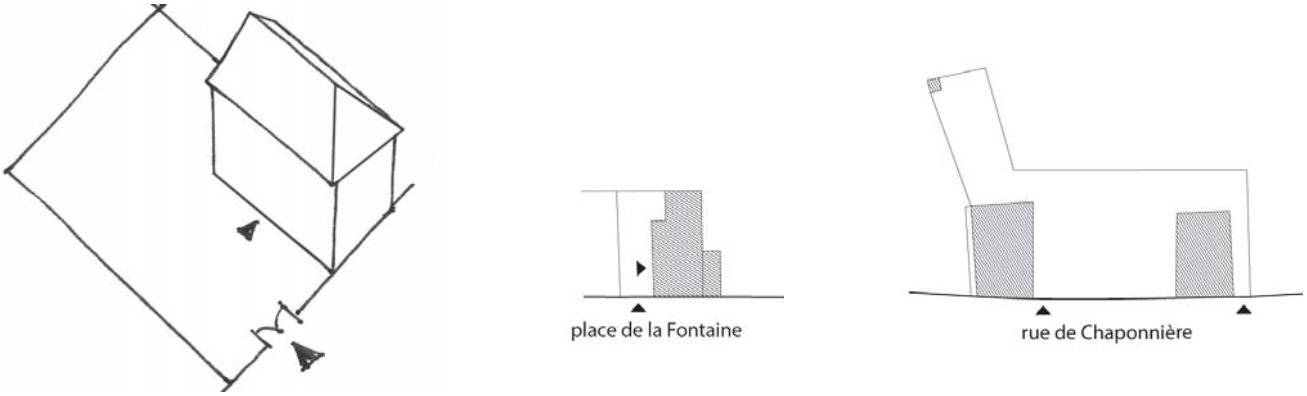

1.3. Groupement, de bâtiments accolés ou dissociés, autour d'une cour ouverte sur rue

Les bâtiments s'organisent en L ou en U autour d'une cour ouverte sur la rue. L'habitation est généralement située à l'alignement sur rue, avec la façade principale perpendiculaire à la rue et donnant sur la cour. L'habitation est souvent prolongée par un bâtiment d'exploitation. Un troisième referme le fond de la cour en retour d'équerre.

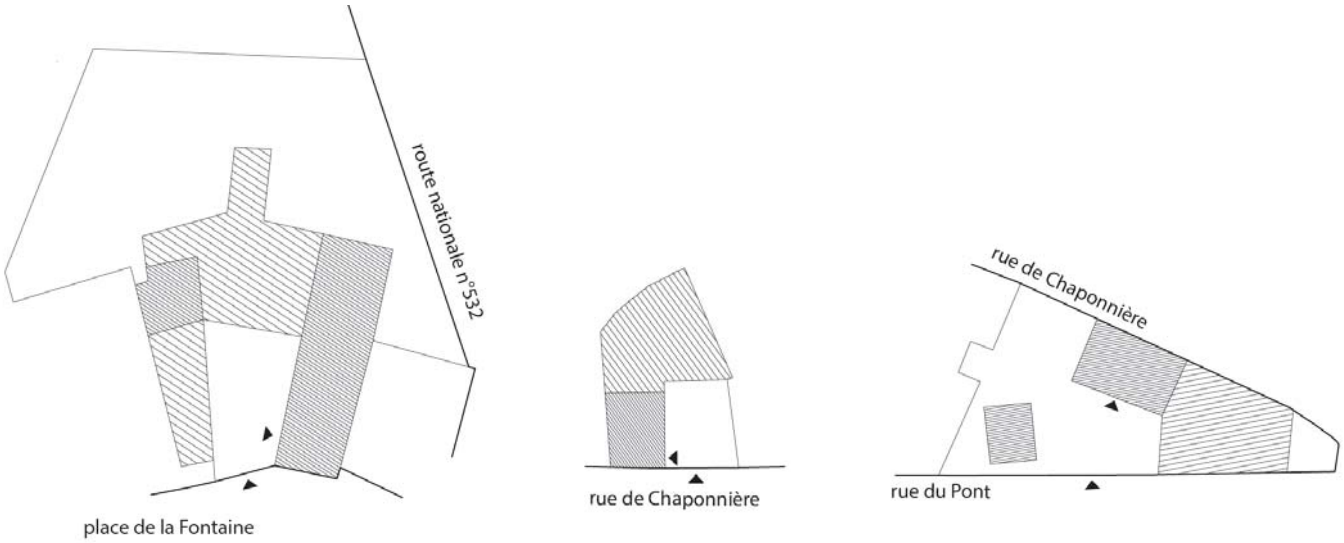

P R O V I S O I R E

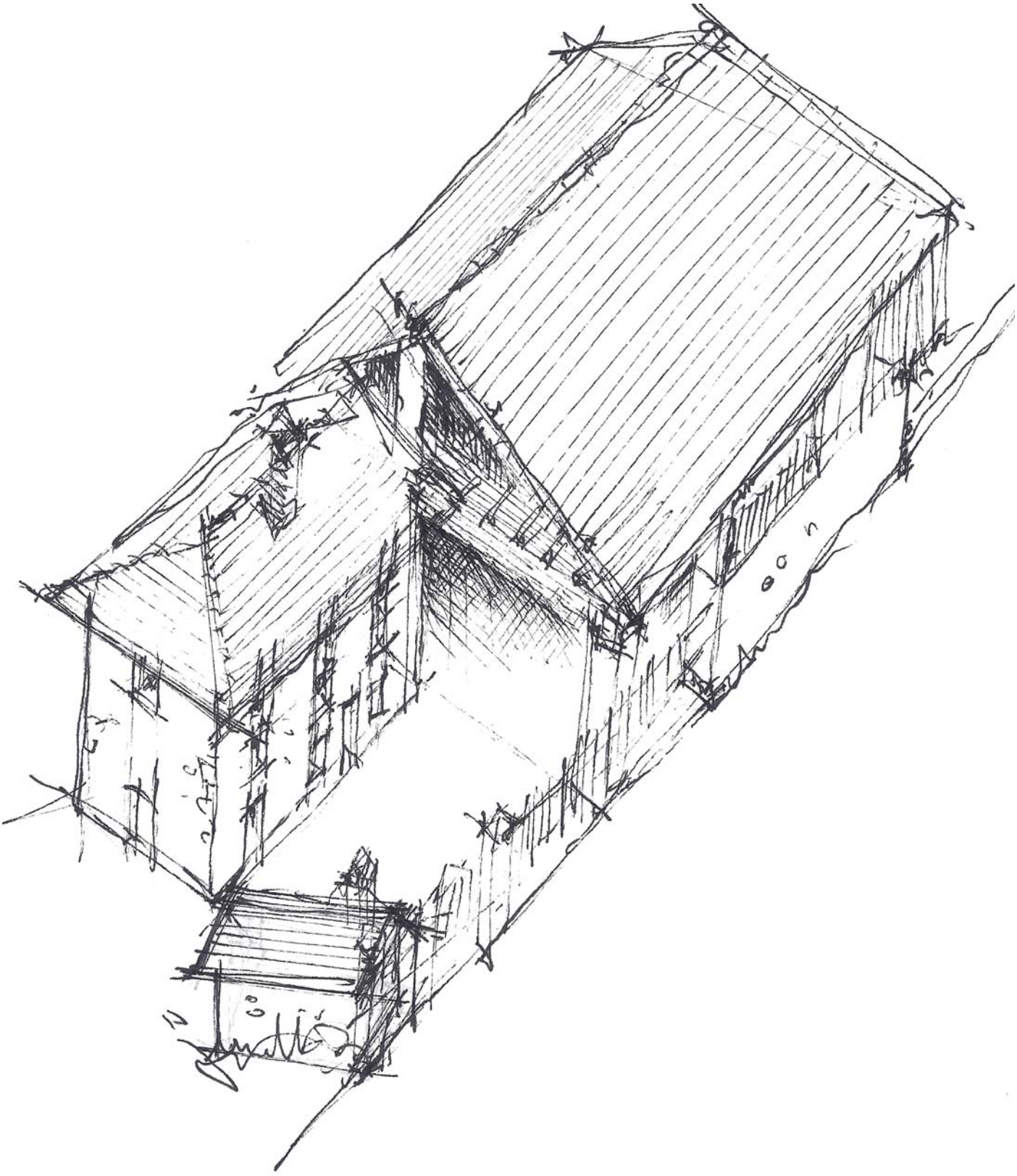

P R O V I S O I R E

1.1. Bâti en angle

Le bâtiment est implanté sur les deux limites adjacentes de la parcelle. Quand l'angle est tronqué, l'entrée se place dans cet angle ou sur un des deux côtés, quand l'angle est rentrant, un des deux côtés sert d'entrée.

1.1.1. Angle rentrant

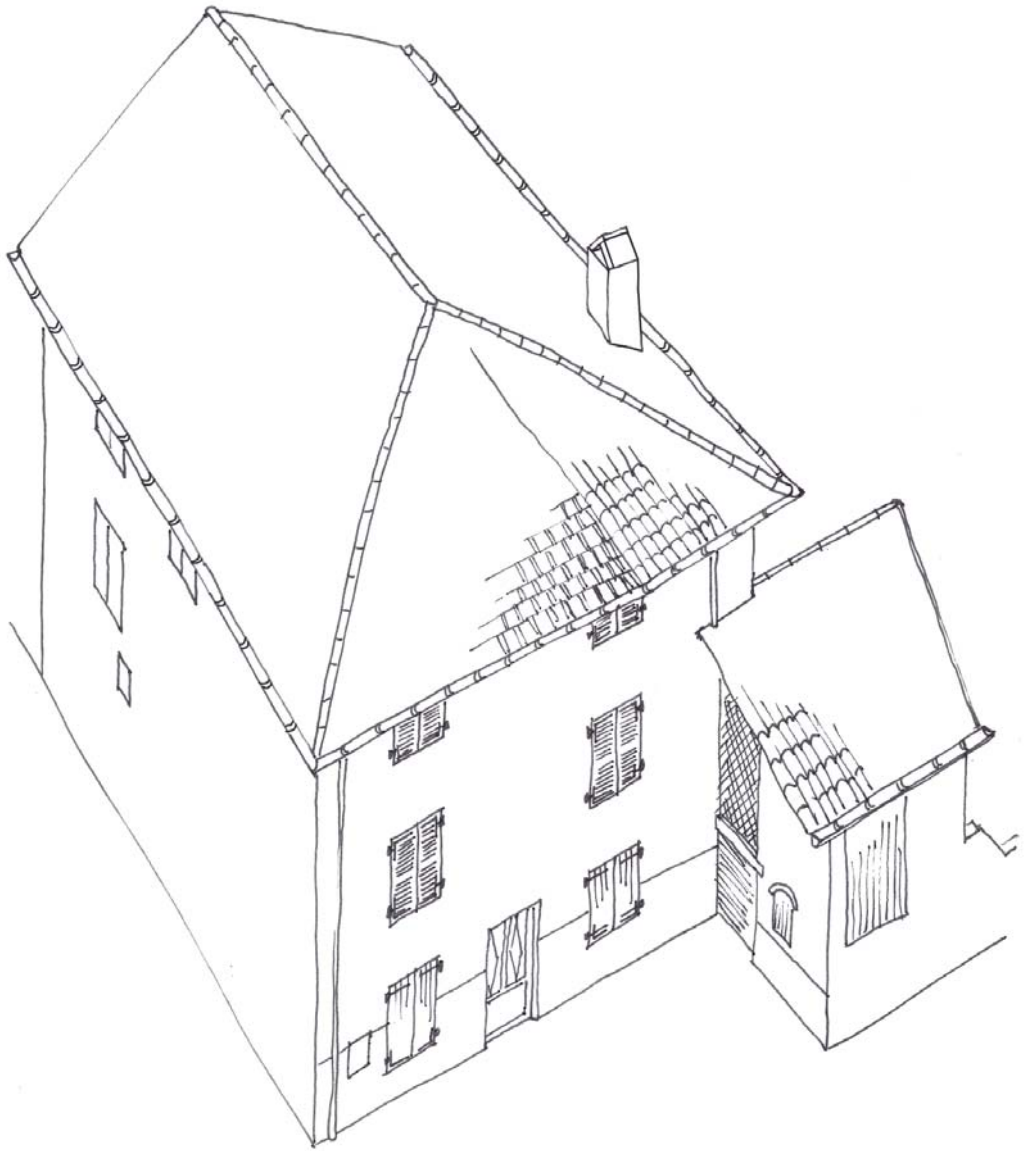

P R O V I S O I R E

1.1.2. Angle tronqué

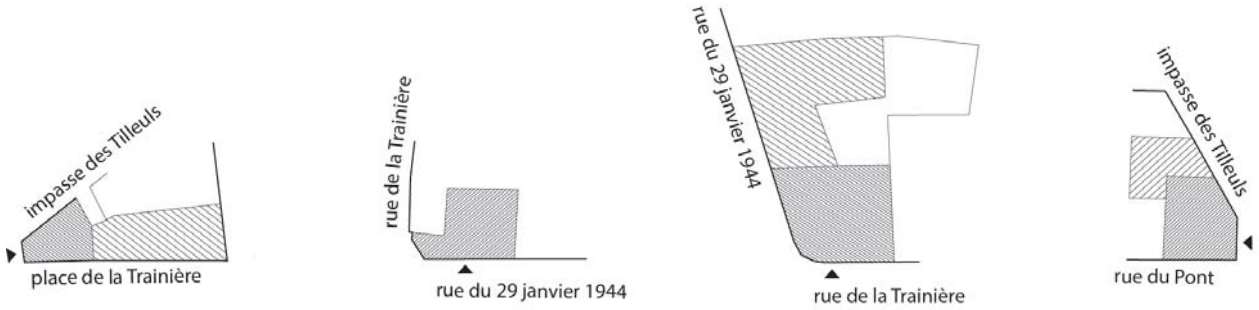

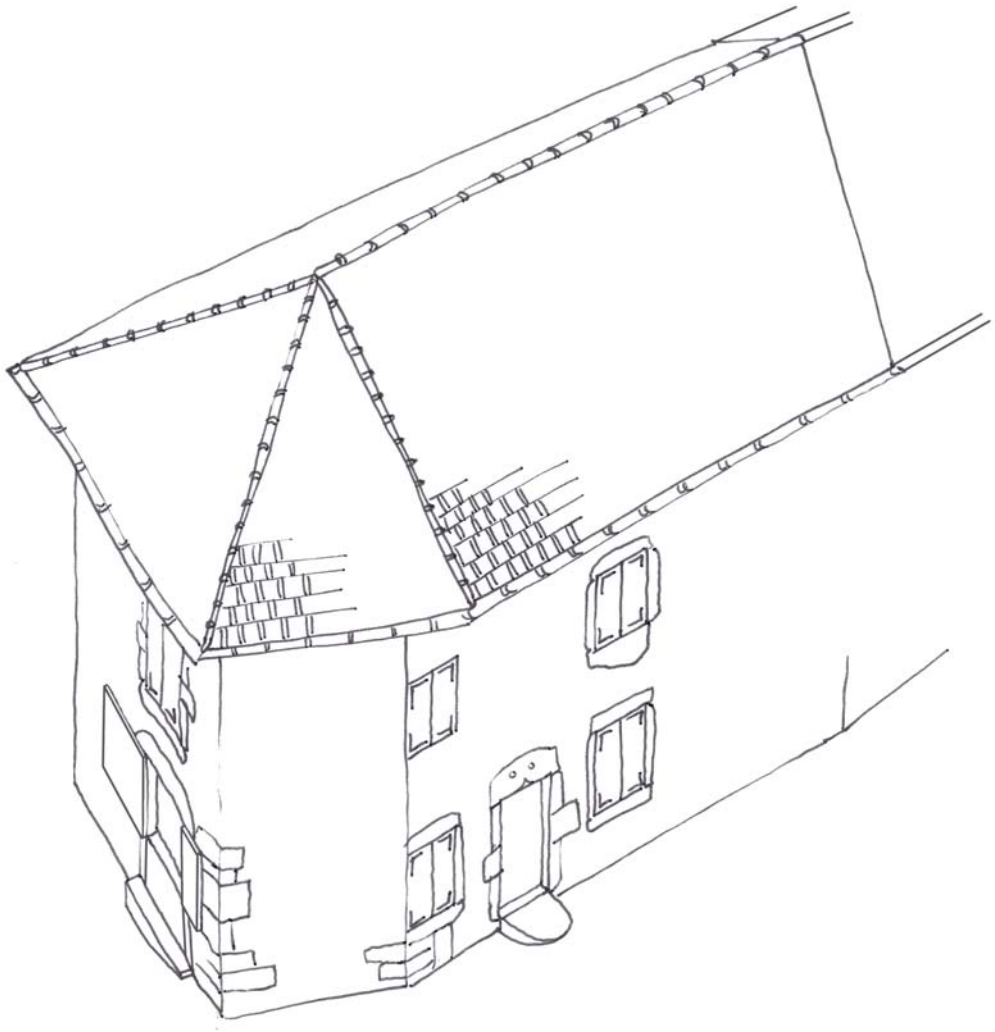

PROVISOIRE

2. FACADES

2.1. Composition

2.1.1. Maison d'habitation

Les maisons s'élèvent généralement sur trois niveaux : un rdc, un étage courant et un niveau de comble en surcroît. Les façades sont composées en travées régulières de baies superposées sur les trois niveaux, les baies du comble en surcroît étant plus petites et de forme rectangulaire ou carrée. Une porte ou une fenêtre supplémentaire vient parfois s'ajouter à la composition en rez-de-chaussée.

Prescriptions :
Dans le cas d'un projet de réhabilitation, les transformations ou créations de baies doivent s'inscrire dans la composition d'ensemble en respectant les travées.

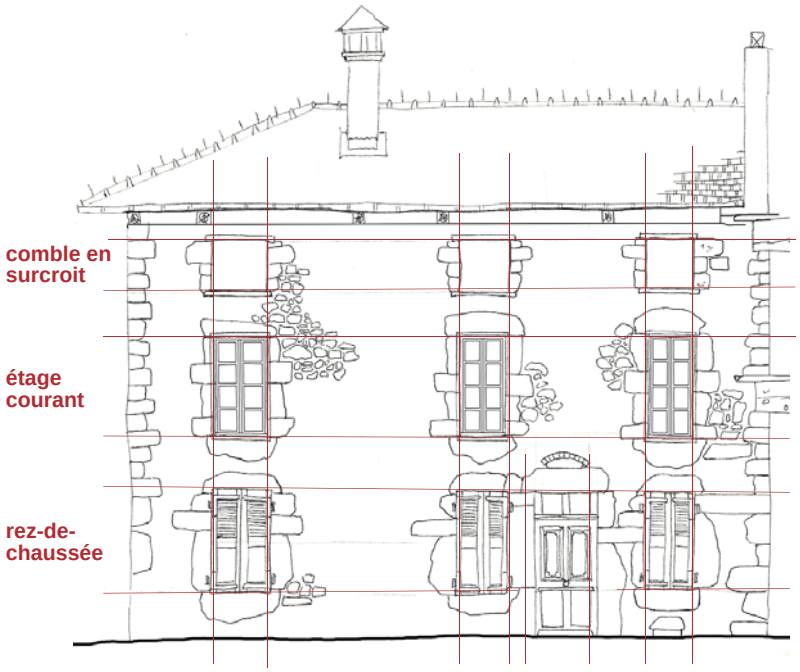

Exemple d'une façade à travées régulières de baies superposées sur trois niveaux avec une porte supplémentaire en rez-de-chaussée.

Exemple d'une façade à travées régulières de baies superposées sur trois niveaux

P R O V I S O I R E

2.1.1.1. Exemple de maisons à travées régulières de baies superposées sur trois niveaux

2.1.1.2. Exemple de maisons à travées régulières de baies superposées sur trois niveaux avec porte ou fenêtre supplémentaire en rez-de-chaussée

P R O V I S O I R E

2.1.2. Séchoir

Les séchoirs, indépendants ou accolés à l'habitation, s'élèvent sur deux niveaux, le rez-de-chaussée à usage de remise, l'étage à usage de séchoir proprement dit, souvent complété par un lattis horizontal suspendu aux fermes de la charpente pour un deuxième niveau de séchage. La structure principale en charpente, avec poteaux bois reposant sur des dés en pierre et planchers en lattes à claire voie, est renforcée par un mur ou un rez-de-chaussée en maçonnerie. Les façades en étage sont fermées par des parois à claustra, de lattes verticales ou horizontales à alternance de hauteur ou d'entraxe, de lattes diagonales croisées à claire voie, ou de planches inclinées. Les poteaux bois des séchoirs les plus récents sont remplacés pas des piliers en maçonnerie ou ciment moulé.

Prescriptions :
Dans le cas d'un projet de réhabilitation, celui-ci doit conserver la lisibilité de son ancien usage en maintenant la structure apparente et en utilisant le principe d'occultation en menuiserie ou bardage inspiré des occultations à claire voie traditionnelles.

La structure ajourée du bâtiment et celle de la clôture en fer plat créent des transparences dans le bâti et ouvrent des vues depuis la rue vers le jardin en fond de parcelle.

Recommandations :
conserver des parties traversantes ou des transparences à travers le bâtiment.

2.1.2.1. Différents types d'occultation des séchoirs soit par claustras en lattes verticales, horizontales ou en losange, soit par planches horizontales inclinées

Pose croisée en diagonale de lattes formant des losanges à claire voie.

Pose croisée en diagonale de lattes formant des losanges en pignon et planches inclinées à claire voie en façade latérale.

Lattes horizontales à claire voie et lattes verticales à alternance de hauteur, deux sur trois.

Lattes horizontales et verticales à claire voie et planches inclinées.

P R O V I S O I R E

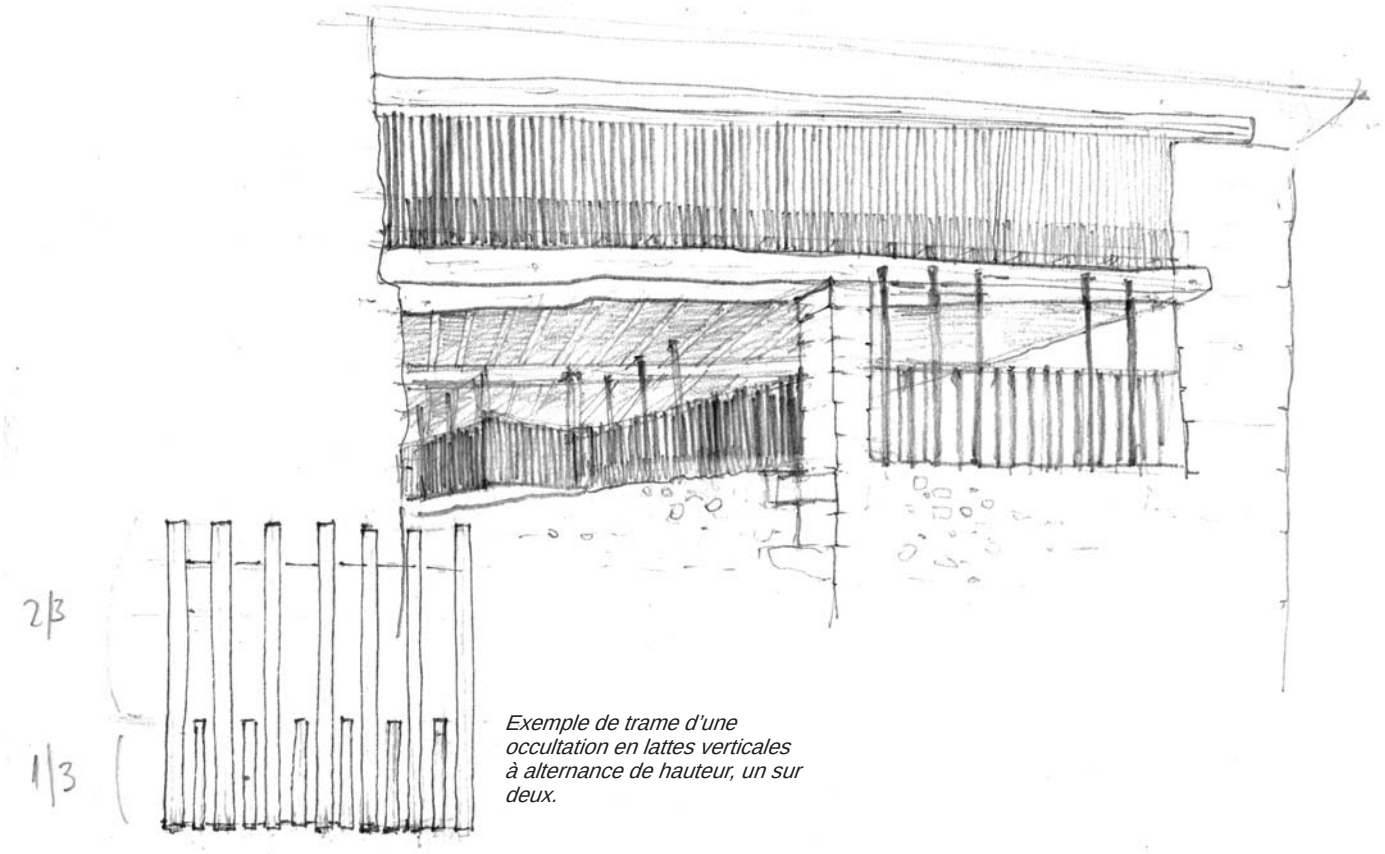

Exemple de trame d'une occultation en lattes verticales à alternance de hauteur, un sur deux.

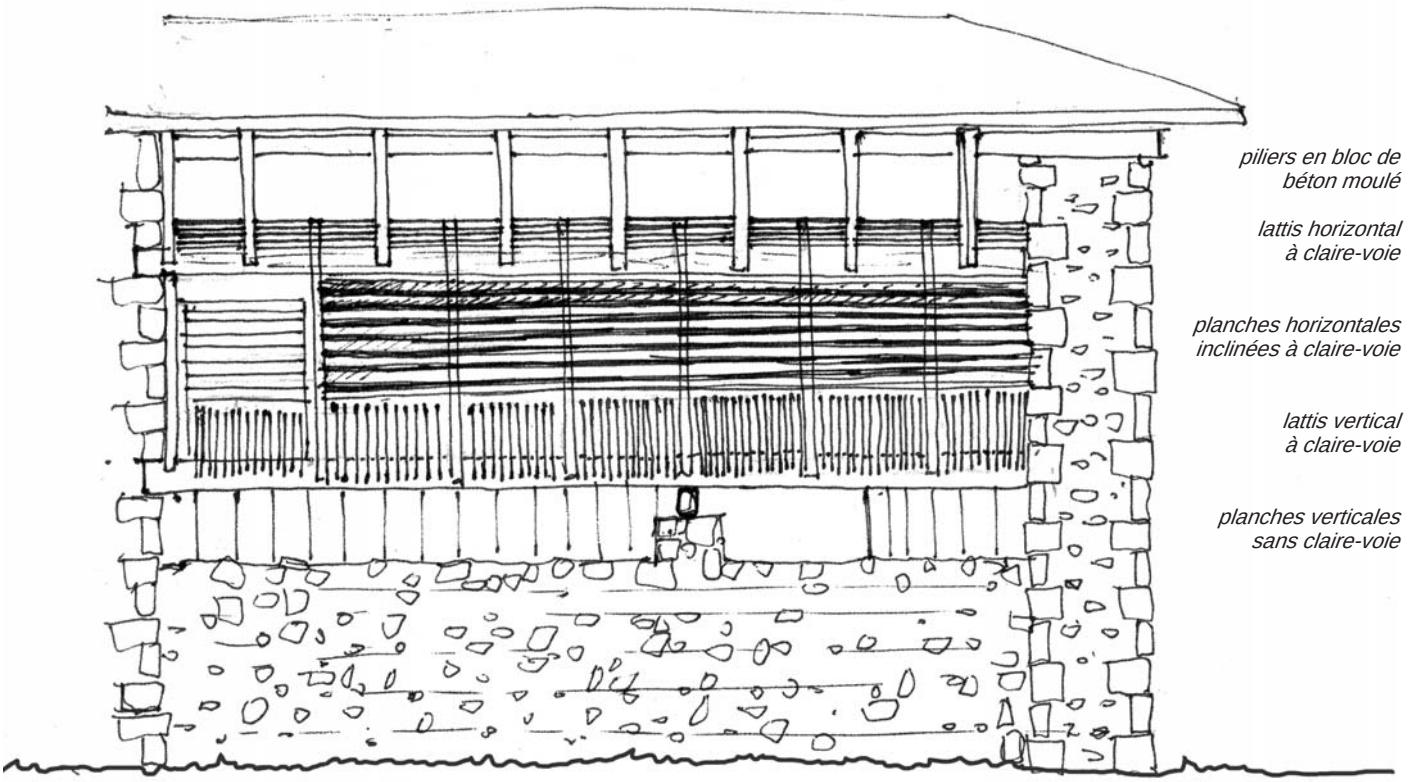

piliers en bloc de béton moulé

lattis horizontal à claire-voie

planches horizontales inclinées à claire-voie

lattis vertical à claire-voie

planches verticales sans claire-voie

P R O V I S O I R E

2.1.3. Granges

Les granges, en maçonnerie ou maçonnerie et charpente, s'élèvent généralement sur deux niveaux. Les bâtiments sont soit isolés, soit accolés à une habitation ou à un séchoir. Certaines se glissent entre deux constructions, la charpente reposant sur les murs latéraux avec ou sans point d'appui intermédiaire.

Prescriptions :
Dans le cas d'un projet de réhabilitation, la grange doit conserver la lisibilité de son ancien usage et notamment de sa structure (poteau et poutre) : remplissage en structure bois, bardage bois et vitrage. Les grandes portes charretières sont à conserver dans leur proportion.

Granges implantées entre deux constructions en maçonnerie, la charpente reposant sur les murs latéraux, l'une sans point d'appui intermédiaire, l'autre avec un poteau bois et jambes de force sur fondation maçonnée.

Granges accolées à des séchoirs et des habitations : trois travées dont celle au centre est fermée par une porte charretière en bois. Les murs maçonnés s'arrêtent avant la charpente, qui repose alors sur le murs mitoyens et des piliers.

P R O V I S O I R E

2.1.4. Bâtiment mixte : habitation + séchoir / grange

Dans une même enveloppe cohabitent habitation et bâtiment d'exploitation. En façade, du côté de l'habitation, cela se traduit en une composition de travées régulières de baies superposées sur trois niveaux, avec ou sans porte ou fenêtre supplémentaire en rez-de-chaussée ; du côté du bâtiment d'exploitation, cela se traduit en une composition irrégulière de baies de dimension différente pour la grange ou en une composition rythmée par des piliers ou des poteaux bois pour le séchoir.

Prescriptions : Dans le cas d'un projet de réhabilitation, les modifications de baies existantes et les nouveaux percements créés doivent permettre de conserver la lisibilité de son ancien usage mixte :
- Pour la partie séchoir ou grange, conserver la structure et la proportion des baies. Elles peuvent être occultées par des éléments en bardage, vitrage ou éléments bois à claire voie. Les grandes portes charretières sont à conserver dans leur proportions.

- pour la partie habitation, conserver la composition en travées régulières de baies superposées. Les nouvelles baies doivent s'inscrire dans cette composition.

Exemple d'un ensemble regroupant habitation et grange dans la même enveloppe maçonnée :

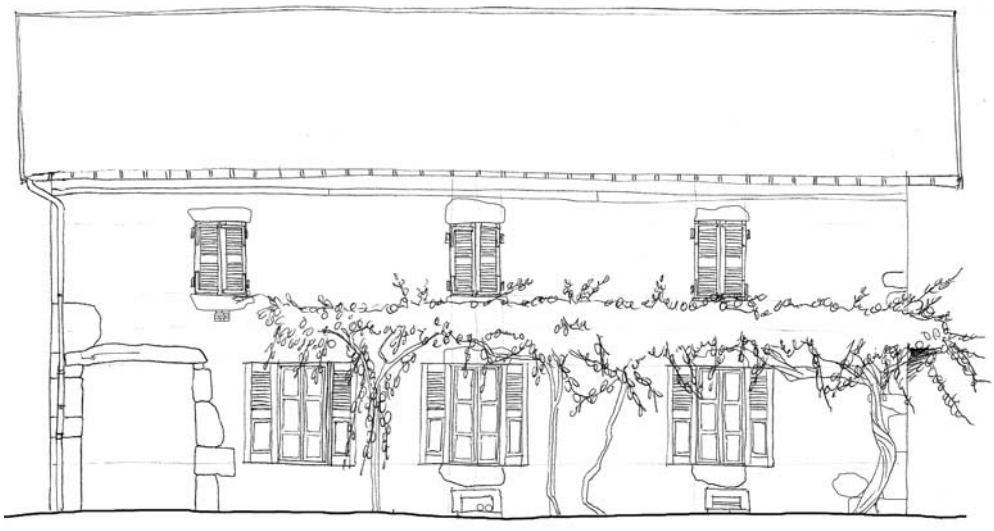

Conserver la lisibilité de la travée de jonction. (Par exemple : occultation possible en claustra ou en bardage).

Conserver les baies dans leur proportion et leur composition en travées régulières.

P R O V I S O I R E

2.1.4.1. Cas particulier : Habitation et séchoir mitoyen

Les façades d'habitation sont composées en travées régulières de baies superposées sur trois niveaux, avec ou sans porte ou fenêtre supplémentaire en rez-de-chaussée. Le séchoir mitoyen est composé d'une travée ouverte toute hauteur avec différent type d'occultation à l'étage et d'une travée en maçonnerie sur la rue et rythmée par des piliers comblés par différent type d'occultation, à l'étage.

Prescriptions : Dans le cas d'un projet de réhabilitation, la travée ajourée sur toute la hauteur doit rester lisible. Son éventuelle occultation sera traitée en structure bois avec menuiserie, claustra ou bardage bois.

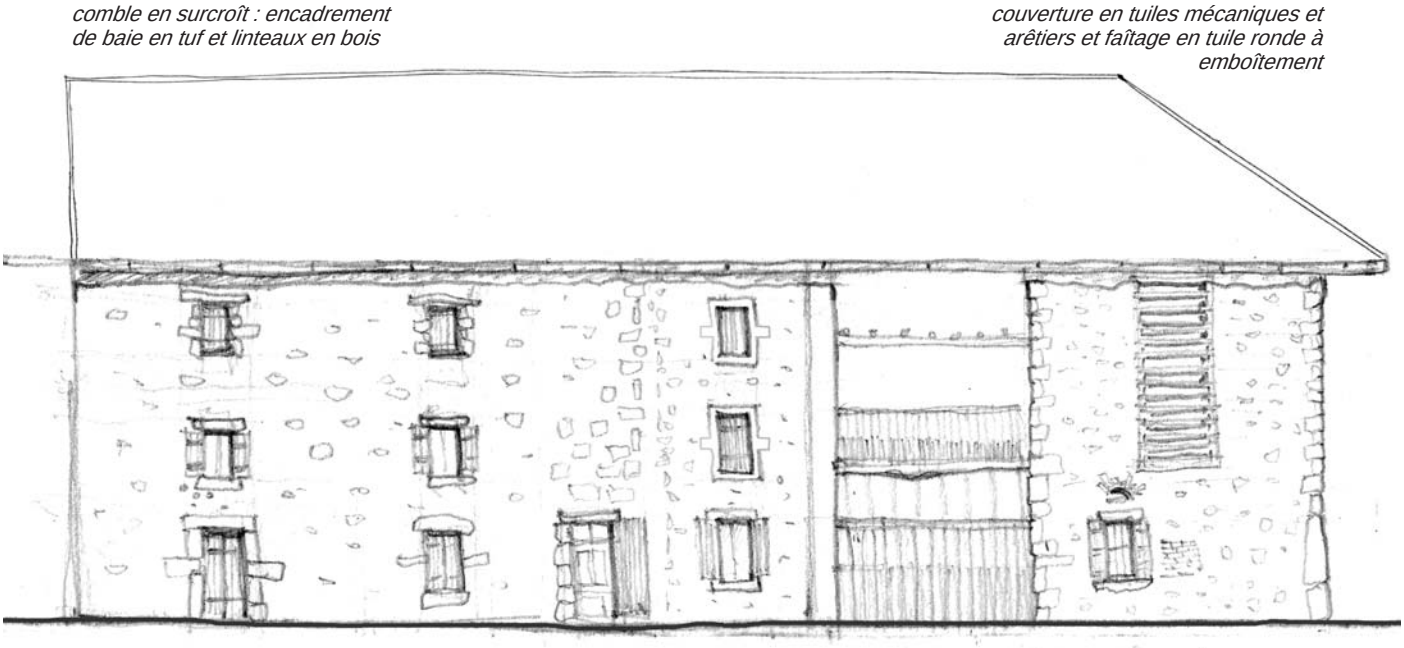

Conserver la lisibilité de la travée de jonction. (Par exemple : occultation possible en claustra ou en bardage).

P R O V I S O I R E

2.2. Parements pierre enduits

Prescriptions : Les maçonneries de moellons de pierre sont traditionnellement recouvertes d'un enduit de chaux destiné à les protéger. L'enduit est selon le cas, soit couvrant (ne laissant pas voir les pierres) ; soit à « pierres vues ». Seuls les bâtiments modestes, granges, séchoirs ou bâtiments mixtes étaient souvent, pour des raisons économiques, laissés en moellons de pierre apparents simplement jointoyés ou enduit à « pierres vues ».

Prescriptions : Cet enduit est exclusivement en chaux naturelle afin d'assurer la souplesse et la respiration nécessaires de ce type de mur. Les enduits à base de ciment artificiel qui ont l'inconvénient d'être trop durs et non perspirants, qui enferment l'humidité et empêchent le mur de perspirer, sont proscrits. Il existe des procédés destinés à l'amélioration du confort thermique des bâtiments, en enduit isolant extérieur à base de chaux et de particules isolantes de type chanvre, liège, diatomées, … Les isolations extérieures par plaques rapportées sont proscrites. Le polystyrène et autres matériaux non perspirants sont proscrits également.

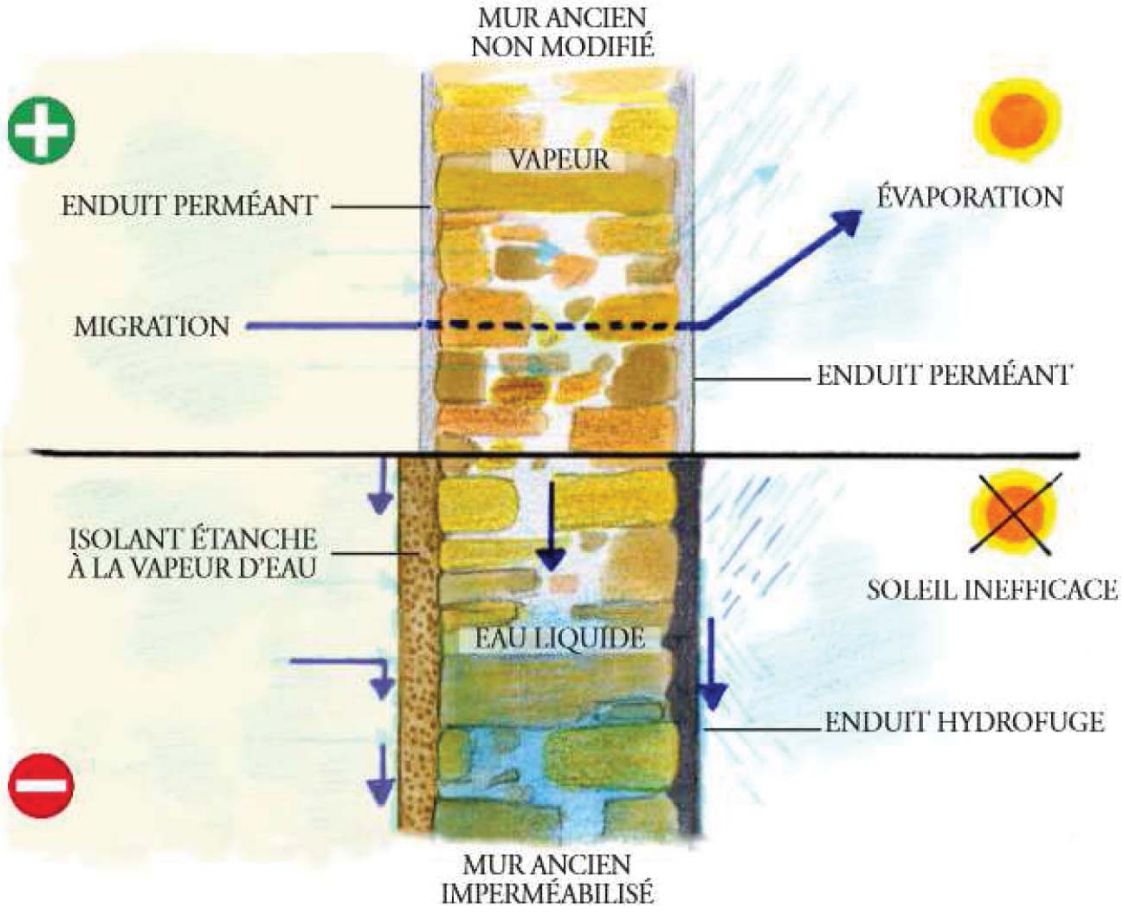

P R O V I S O I R E

L'épaisseur de l'enduit est réglée par les pierres d'angle ou d'encadrement, au nu desquelles celui-ci vient mourir, ne laissant apparaître que très furtivement la tête de certains moellons. L'enduit ne doit pas être saillant ou en creux par rapport aux pierres d'angle ou d'encadrement.

Exemples représentatifs d'autres communes : la maison abbatiale de St-Antoine-l'Abbaye (enduit couvrant) et la grange dîmière de Le Pin (enduit à « pierres vues »).

Détail mise en oeuvre précaunisée :

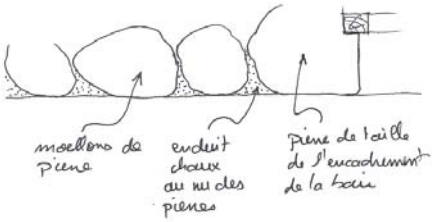

Mise en oeuvre à proscrire :
- enduit en sur-épaisseur de l'encadrement

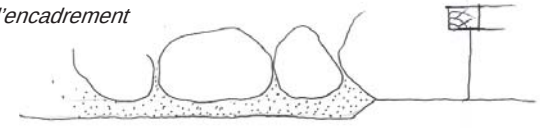

- déjointoiement excessif des pierres

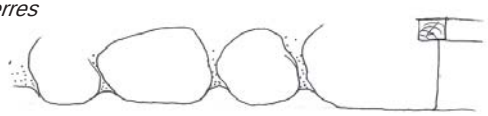

P R O V I S O I R E

2.3. Décors

On trouve différents types de décor en façade sur la commune. Ils sont des éléments patrimoniaux de grande importance car ce sont eux qui permettent d'identifier l'époque et le style d'un bâtiment. Les croisées à meneau et traverse chanfreinés et les portes à linteaux en accolade sont des éléments caractéristiques du XVIe siècle et constituent des pièces archéologiques .

les encadrements en éléments de ciment moulés sont quant-à eux caractéristiques de la fin du XIXe et du début du XXe.

Prescriptions : tous ces éléments sont à conserver dans leur disposition d'origine. Toute restauration doit être réalisée dans les règles de l'art par une entreprise spécialisée.

2.3.1. Décors d'encadrement

A. Baie à encadrement mouluré en blocs de ciment moulé avec appui saillant mouluré, fin XIXe - début XXe

B. Baie à linteau en pierre à arc segmentaire délardé

C. Ancienne porte à linteau en pierre sculptée avec accolade et piédroit chanfreiné, style XVIe

D. Baie à meneaux et traverses en pierre chanfreinés, style XVIe

E. Baie à simple traverse en pierre et encadrement chanfreiné, style XVIe

F. Porte en pierre en arc segmentaire à encadrement chanfreiné

G. Porte en pierre en arc plein-cintre à encadrement chanfreiné

H. Encadrement avec pierre d'evier

A. B. C. D.

E. F. G. H. 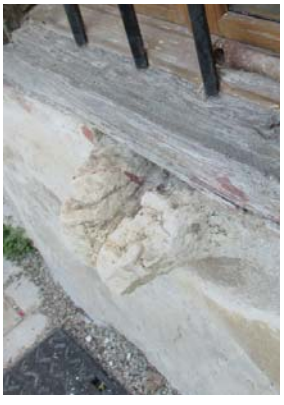

P R O V I S O I R E

2.3.2. Décors de façade

on trouve sur la commune quelques traces de décors peints ou en enduit texturé caractéristique de la fin du XIXe ou du XXe. Du plus simple composé d'encadrement de baie en badigeon blanc, au plus élaboré en faux bossages alternées de textures et de couleurs différentes, ils permettaient de donner une certaine prestance à une façade en réalité de construction modeste.

Prescription : les décors sont à conserver et restaurer lorsqu'ils sont dans un état satisfaisant.

Ensemble de décors XIXe - début XXe :

A. Enduit avec encadrement de baies peint plus clair
B. Décor peint d'assises alternées de couleurs différentes et corniche à l'italienne en plâtre peint
C. Enseigne en lettres lissées sur fond d'enduit texturé projeté
D. Enseigne en lettres texturées projetées sur fond lissé et badigeonné
E. Enseigne peinte au pochoir

A.

B.

C.

D.

E.

PROVISOIRE

3. MENUISERIES

3.1. Portes

On trouve sur la commune plusieurs types de porte d'intérêt d'époque et de style différents dont des portes style XVIe en planches irrégulière clouées, des portes style XVIIIe à panneaux moulurés avec ou sans imposte et des portes simples à panneaux style XIXe.
Il existe encore des portes de grange à deux vantaux bois en planches verticales assemblées sur traverses ou cadres et maintenus par des pentures en fer forgé à renflements.

Prescriptions : Les portes sont à conserver ou restaurer ainsi que tous les éléments tels que la serrurerie ancienne, les poignées, les heurtoirs, les pentures et les gratte-pieds. Les portes neuves sur le bâti ancien doivent s'inspirer des modèles traditionnels adaptés à l'époque de construction du bâtiment.

Quelques exemples non exhaustifs de portes de la commune :

A. Porte piétonne à panneau, style XIXe - début XXe

B. Porte piétonne en planches horizontales clouées, style XVIe

C Porte charretière contemporaine à deux vantaux à panneau, style XVIIe

D. Porte de grange à deux vantaux en planches verticales et penture à renflement (noter la restauration par greffe)

E. Porte piétonne à panneau mouluré et imposte vitré à barreau en fer forgé

F. Porte clouée, style XVIIe-XVIIIe, imposte avec petits bois rayonnants

G. Porte piétonne à panneau, style XIXe

A.

B.

C.

D.

F.

G.

P R O V I S O I R E

3.2. Fenêtre et volets

Les fenêtres traditionnelles style XIXe sont en bois à trois carreaux par vantail avec des volets battants en bois sur cadre type dauphinois ou persiennés. On trouve quelques rares exemples de menuiseries XVIIIe à petits carreaux, vraisemblablement équipées à l'origine de volets intérieurs.

Les volets et les fenêtres sont à conserver et à restaurer dans leur disposition d'origine : matériaux, pentures, composition, mise en oeuvre sur le bâti ancien. Dans le cas d'un remplacement ou de création de menuiserie neuve sur du bâti ancien, celle-ci doit s'inspirer des modèle tradtionnels adaptés à l'époque de construction du bâtiment.

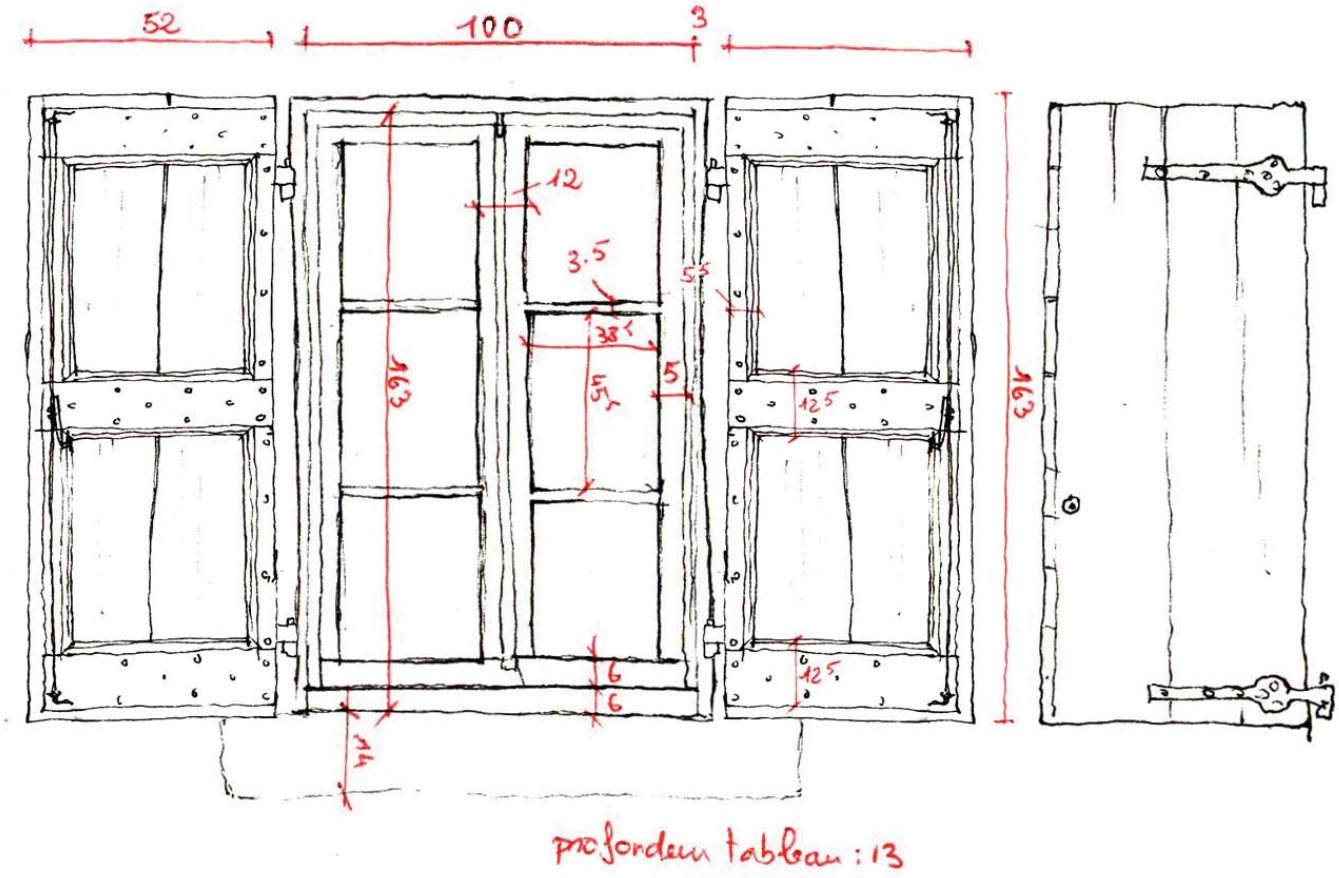

Exemple de menuiserie style XIXe à trois grands carreaux par vantail et volets dauphinois à planches verticales assemblées sur cadre avec pentures à renflement.

P R O V I S O I R E

Quelques exemples non exhaustifs de la commune :

A. Fenêtre bois à 3 grands carreaux par vantail et volets battants bois demi-persienné
B. Volets battants bois totalement persienné
C. Volets battants bois plein
D. Volets battants bois tiers-persienné au centre, avec des jours en forme de trèfle
E. Volets dauphinois : planches verticales assemblées sur cadre avec pentures à renflement
F. Volets courbes avec des jours en ronds et fente positionnés en forme de croix
G. Deux fenêtres bois à petits carreaux style XVIIIe
H. Fenêtre bois à trois grands carreaux par vantail style XIXe, volets déposés

A.
B.
C.
D.
E.
F.
G.
H.

P R O V I S O I R E

3.3. Nuancier

3.3.1. Colorimétrie

Exemple de deux maisons d'habitation à travées régulières de baies superposées, dont l'une avec une porte supplémentaire en rez-de-chaussée et exemple d'une maison d'habitation mitoyenne à un séchoir :

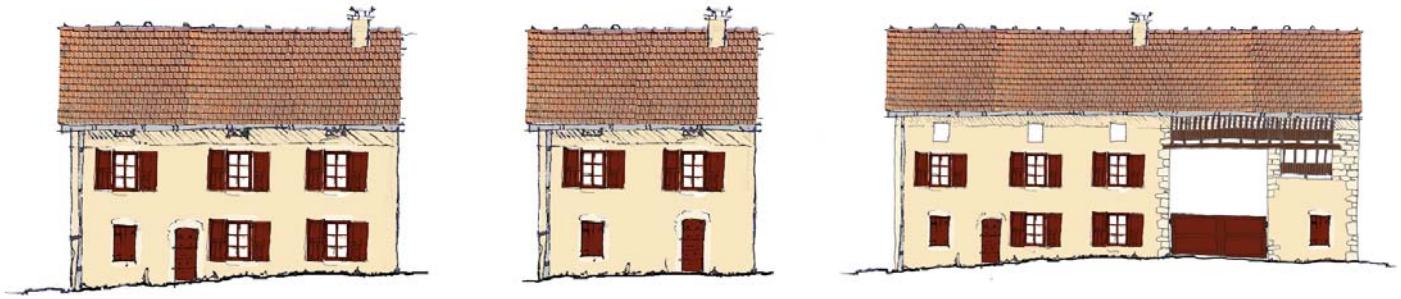

Porte, volets et fenêtres : RAL 3004 (cf. le nuancier) aspect mat ou satiné.

Porte, volets et fenêtres : RAL 5007 ou 5024 (cf. le nuancier), aspect mat ou satiné.

Porte, volets et fenêtres : RAL 6003 ou 6013 (cf. le nuancier), aspect mat ou satiné.

PROVISOIRE

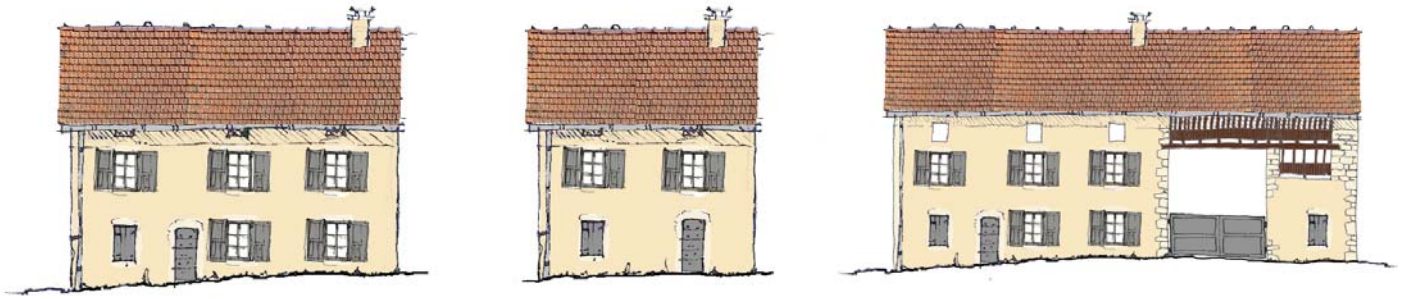

Porte, volets et fenêtres : RAL 7045 (cf. le nuancier), aspect mat ou satiné.

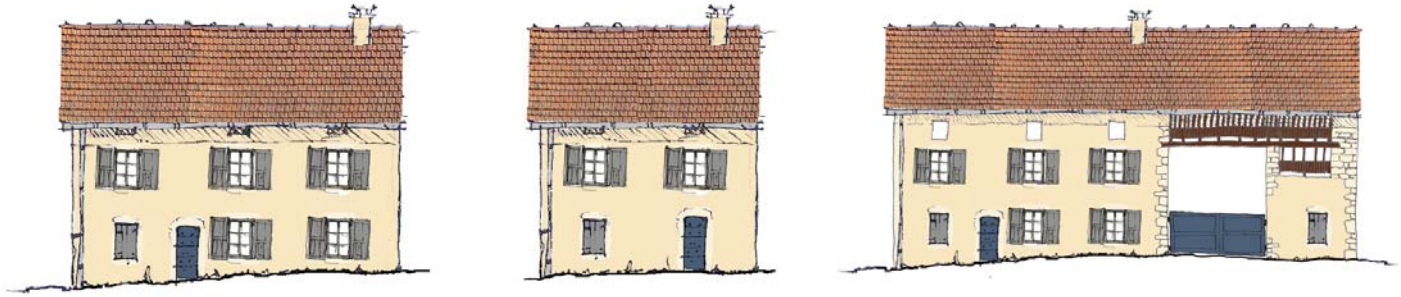

Porte d’entrée et portail : RAL 5007 et volets et fenêtres : RAL 7045, aspect mat ou satiné.

Porte d’antrée : RAL 6003 et volets, portail et fenêtres : RAL 7045, aspect mat ou satiné.

P R O V I S O I R E

3.3.2. Menuiserie

3.3.3. Ferronneries

PROVISOIRE

4. TOITURE

4.1. Formes et matériaux

Sur le bâti ancien traditionnel de la commune, les toitures sont à deux pans ou deux pans et croupe, de pente de 35° environ et couverte traditionnellement en tuiles canal mais largement rempalcées au XIXe et début XXe par la tuiles mécanique à cotes.

Ces dispositions sont à conserver. Dans le cas de modification de toiture, on doit respecter ces dispositions.

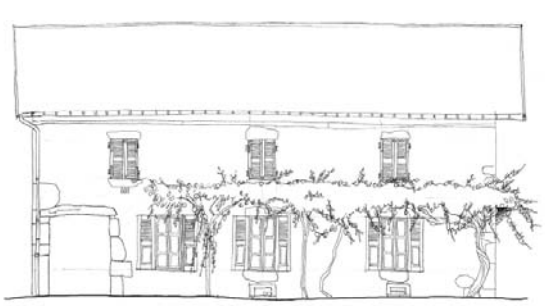

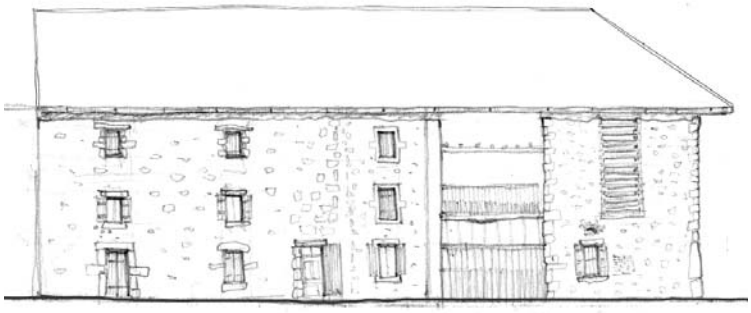

4.2. Couverture en tuile canal de terre cuite

Les tuiles canal traditionnelles sont mises en oeuvre selon une pose courante en butée.

Les tuiles sont de coloris brun, rouge-brun ou rouge vieilli. Dans le cas d'une restauration, un panachage est recommandé.

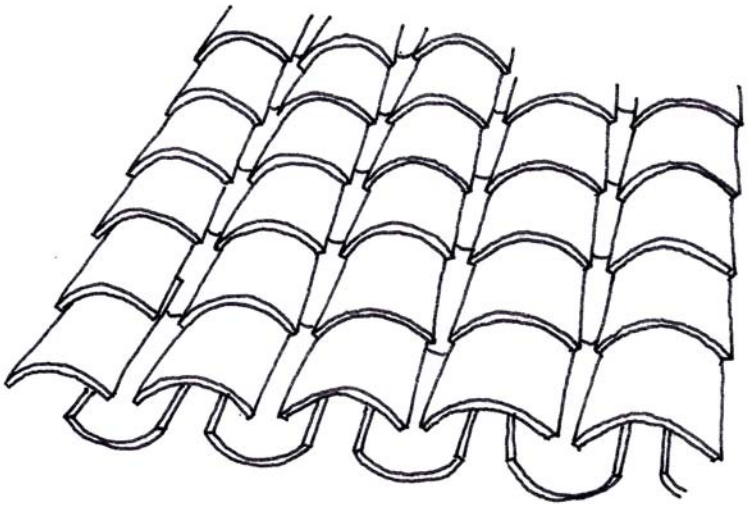

Exemple en tuiles rouge-brun.

P R O V I S O I R E

4.2.1. Faîtage, arêtiers

Le faîtage et les arêtiers sont en tuiles creuses de terre cuite, scellée au mortier de chaux ou fixée par des tiges de fer.

Faîtage en tuiles canal scellées au mortier de chaux avec casseaux sur le dernier rang.

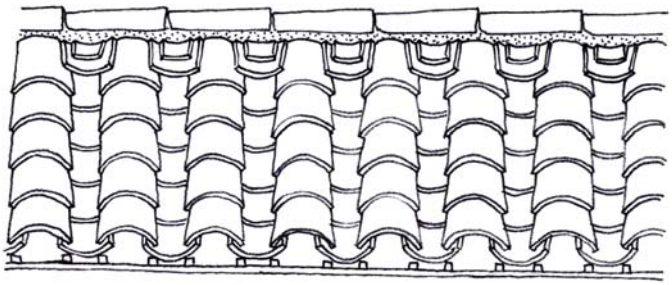

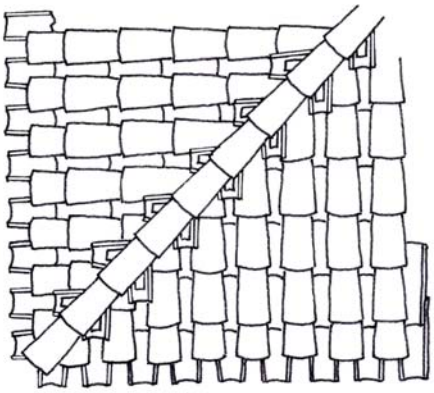

Arêtier en tuiles canal scellées au mortier, avec casseaux, en plan et en élévation.

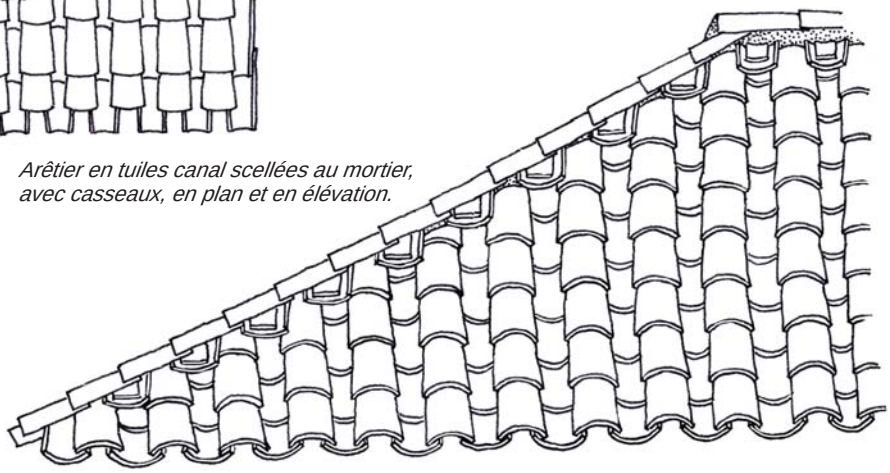

4.2.2. Rives

La mise en oeuvre peut se faire de diverses façons :

- tuile de couvert doublée d'une autre tuile de couvert, scellée par-dessus au mortier de chaux,
- tuile de couvert suivie d'une tuile plate en carreau ou écaille, scellée en-dessous au mortier de chaux,
- tuiles de courant, calées avec du mortier de chaux en rive,
- une tuile de couvert assure la mise hors d'eau de la rive, scellée au mortier de chaux.

Rive latérale à deux couverts scellés.

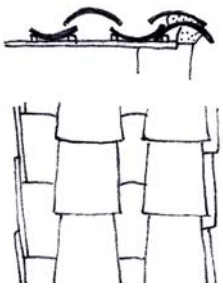

Rive latérale avec bardeli scellé en carreaux de terre cuite.

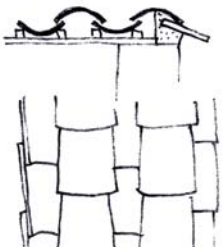

Rive latérale en courants scellés.

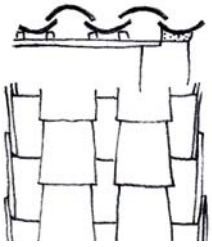

Rive latérale en couverts scellés.

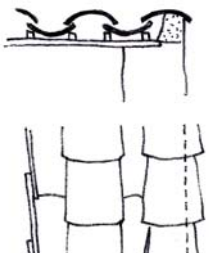

P R O V I S O I R E

4.3. Couverture en tuile mécanique de terre cuite

La plupart des toitures de la commune sont aujourd'hui couvertes en tuiles de terre cuite mécaniques. Les modèles traditionnels du XIXe - début XXe sont soit les tuiles à côtes, soit les tuiles losangées.

4.2.1. Faîtage, arêtiers

Le faîtage et les arêtiers sont en tuile de terre cuite ronde à emboîtement de terre cuite.

4.2.2. Rives

Les rives sont à l'aplomb du pignon ou juste débordant de l'épaisseur du chevron. Elles sont en tuiles mécaniques à rabat de la même gamme que les tuiles courantes ou constituée d'une simple planche fixée sur le chevron de rive et protégée par une feuille de zinc.

4.4. Egoût et descentes d'eaux pluviales

Les gouttières et descentes d'eau pluviale sont en zinc ou en cuivre. Les dauphins et déversoirs sont en fonte peints. Les autres matériaux tels que le PVC, l'acier ou l'aluminium laqué sont interdits.

Les descentes sont verticales. Les coudes et dévoiement qui altèrent la présentation de la façade sont interdits.

P R O V I S O I R E

4.5. Ouvertures en toiture

Les bâtiments traditionnels ne comportent pas d'ouvertures en toiture. Il n'existe ni lucarne ni châssis de toit, la ventilation et l'éclairement des combles étant généralement assurés par les baies du surcroît en façade.

Dans le cas d'un aménagement de comble, et pour préserver la silhouette générale des toitures, on pourra autoriser les châssis de toit. Ils doivent être implantés de manière à former un équilibre de la toiture en elle-même. Sur un même versant de toit, ils sont alignés horizontalement. La superposition est interdite.

Les coffres de volets roulants en saillie, les matériaux type PVC ou aluminium non peint, les vitrages teintés ou réfléchissants sont proscrits.

Châssis de toit contemporains en métal s'inspirant des tabatières anciennes.

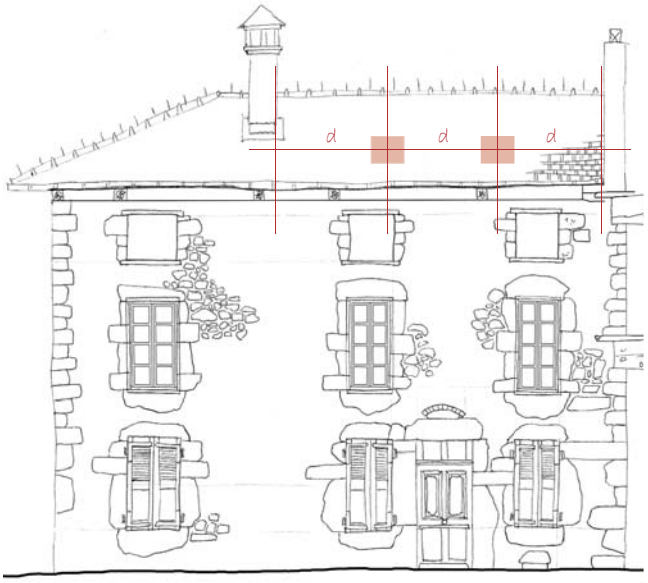

Exemple d'une composition équilibrée de la toiture : avec des espacements égaux entre les éléments de toiture existant (cheminée et pilier en pierre) et les châssis créés.

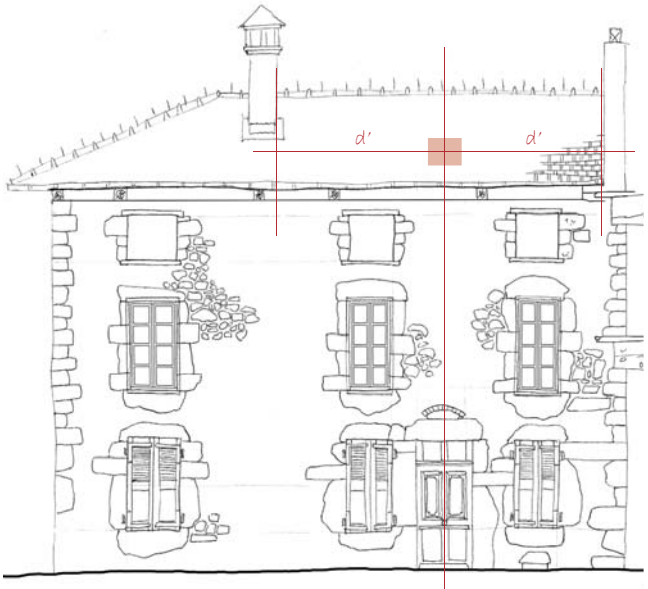

Exemple d'une composition équilibrée de la toiture : avec des espacements égaux entre les éléments de toiture existant (cheminée et pilier en pierre) et le châssis créé, en alignement fortuite avec la porte d'entrée.

P R O V I S O I R E

4.6. Eléments de toiture : épis, cheminée, égoût

L'ensemble des éléments de toiture traditionnels de type épi de faîtage, cheminées en brique, participent à la qualité architecturale du bâtiment et sont à conserver et à restaurer. Dans le cas d'une création d'élément neuf sur du bâti ancien, on s'inspire des modèles traditionnels.

Exemple d'une mître en zinc.

Exemple d'une souche de cheminée en brique.

Exemple d'une génoise.

PROVISOIRE

5. CLOTURE

Les clôtures sont en moellons grossiers de pierre, parfois complétées par des végétaux. Il existe sur la commune un vestige de palis ou pierres plantées : « plaques de pierre » dressées verticalement pour servir de clôture. Elles sont enfoncées dans le sol d'un tiers de leur hauteur.

Les murs en moellons grossiers de pierre anciens ou les palis sont à conserver. Ils doivent être restaurés à l'identique à l'aide exclusivement de mortier de chaux naturelle à pierre vue, couvertine en dallettes de pierre très légèrement débordantes (faire coupe)

Exemple d'un mur en pierre sèche.

Exemple d'un palis

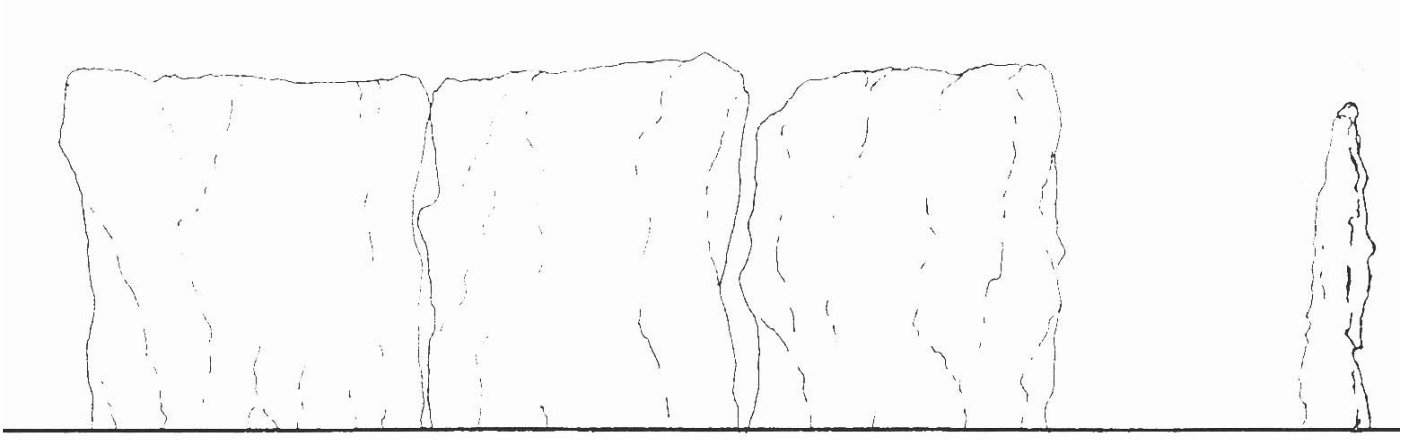

P R O V I S O I R E

5.1. Portail et portillon

Ensemble de portails et portillons traditionnels en fer. Les plus courants sont en fers plats verticaux assemblés sur traverses horizontales, pointes découpées ou torsadées

On trouve également des portails en bois composés de larges planches verticales assemblées sur des traverses .

Prescriptions : ensemble des portails et portillons traditionnels à conserver.

Dans le cas de création ou de remplacement, on s'inspirera des modèles existants. Ils sont parfois équipés de serrureries en fer forgé anciennes à conserver.

5.1.1. En fer forgé

Exemple d'un portillon en fer plat, à barreaudage droit à pointes, rythme doublé avec contreventement simple en soubassement.

Exemple d'un portail en fer plat, à barreaudage droit à pointes et anneaux, rythme doublé avec contreventement croisé en soubassement.

Exemple d'un portail en tube carré, à barreaudage droit, figures géométriques et volutes, tôle de soubassement.

Exemple d'un portail en tube carré, à barreaudage droit à pointes et volutes, rythme doublé avec contreventement croisé en soubassement, traverse intermédiaire simple.

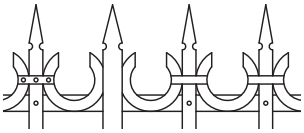

Exemple d'un portail en fer plat, à barreaudage droit à pointes et anneaux, rythme doublé avec contreventement croisé en soubassement.

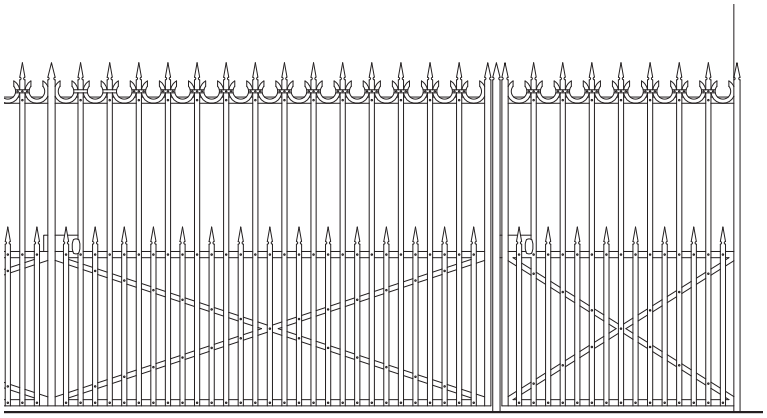

P R O V I S O I R E

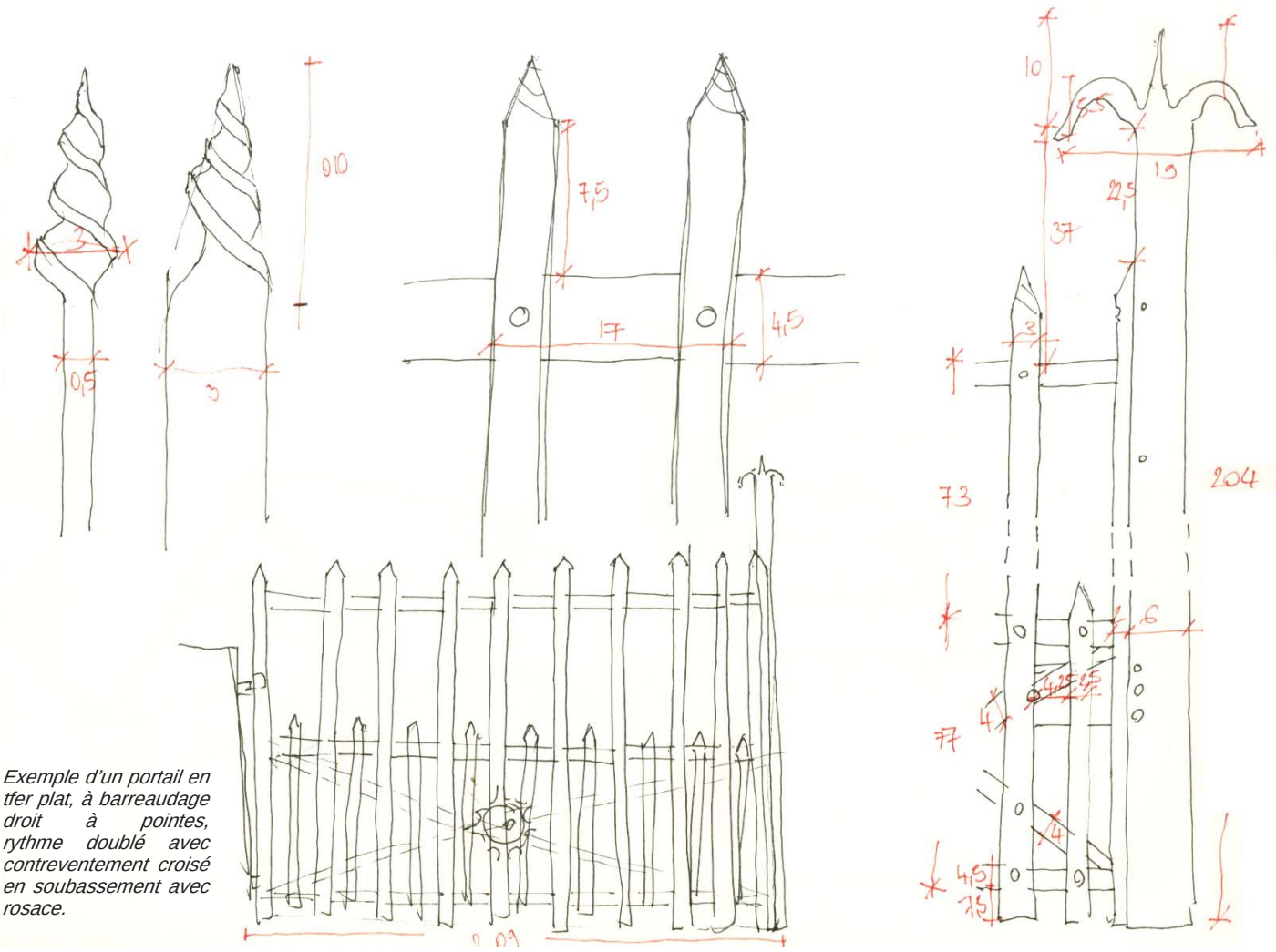

Exemple d'un portail en tfer plat, à barreaudage droit à pointes, rythme doublé avec contreventement croisé en soubassement avec rosace.

5.1.2. En bois

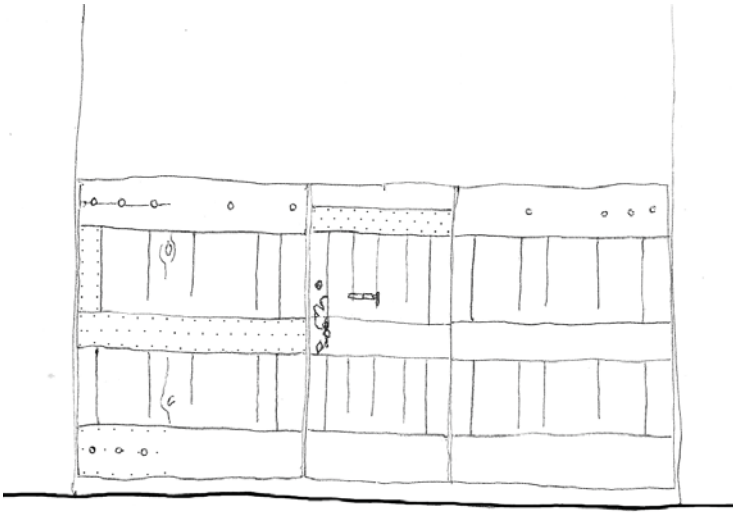

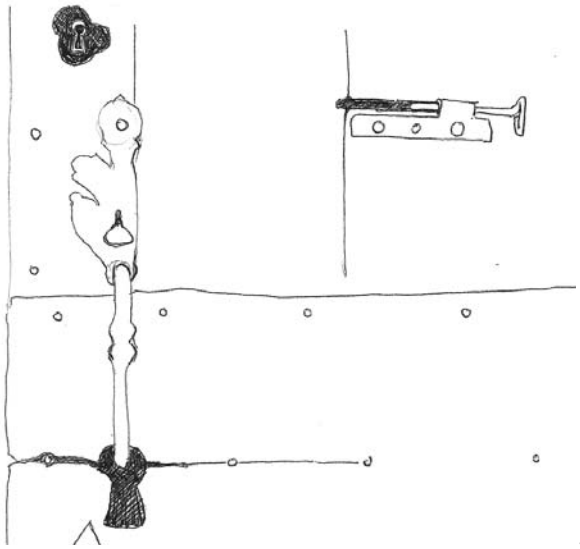

PROVISOIRE

6. PETIT PATRIMOINE

L'ensemble des ouvrages repérés sur le plan général, tel que : fontaine, croix, poids public, pierre à dîme, jardin, Monument aux morts, passerelle et bassin, lavoir, sont à conserver.

PROVISOIRE

7. EQUIPEMENT

8.1. Coffrets

Situés en bordeure de voie, ils doivent être encastrés dans les murs de clôture ou dans les façades (à l'exception des façades en pierre appareillée). Ils doivent être soit peints dans le ton du support soit dissimulés derrière un volet en bois peint ou naturel (non verni).

Exemple de coffrets dissimulés derrière un volet en bois peint avec ou sans pentures, battant droit ou gauche.

Exemple de coffrets dissimulés derrière un volet en métal brut ou peint avec ou sans pentures, battant vertical ou horizontal.

8.2. Boîtes aux lettres

Elles doivent être dissimulmées au maximum et soigneusement intégrées dans leur environnement. Elles peuvent être insérées dans les murs de clôture.

8.3. Eléments techniques

Les sorties de chaudière ventouses, les prises d'air VMC, les regards, etc, doivent être en nombre limité et judicieusement positionnées afin de ne pas nuire à la qualité d'ensemble du bâti. Dans tous les cas, les ouvrages en saillies sont à éviter.

8.4. Panneaux solaires

Ils doivent répondre aux conditions ci-après :

- regrouper les panneaux sous une forme simple rectangulaire, en bande horizontale,
- suivre la même pente que celle du toit et garder une proportion cohérente entre surface de captage et surface de toiture (1/3 maximum de la surface totale du pan de toiture),
- éviter l'implantation près du faîtage et respecter une distance minimale par rapport aux arêtiers, rives et gouttières. On favorisera l'implantation sur le 1/3 inférieur ou le 1/3 supérieur
- encastrer les panneaux dans la couverture,
- choisir des capteurs finition lisse et teinte sombre uniforme anti-réfléchissante avec un cadre de coloris sombre et de finition mate, proscrire les panneaux à tubes ou les effets de facettes ou les lignes argentées apparentes,
- intégrer les installations techniques au volume des combles,
- privilégier autant que possible, l'implantation sur les bâtiments secondaires, dépendances, appentis plutôt que sur les bâtiments principaux.

Une intégration sur couverture canale ou mécanique n'est jamais satisfaisante de par leur fort relief.

P R O V I S O I R E

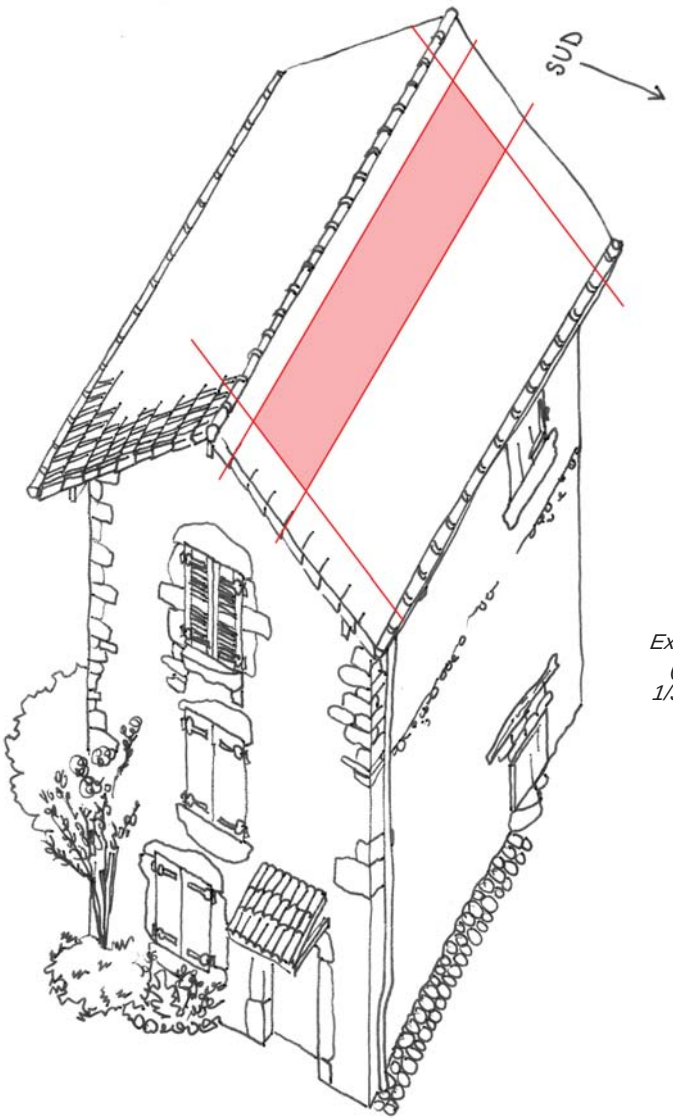

Exemple d'insertion des panneaux solaires en toiture (bande rectangulaire d'une surface qui équivaut au 1/3 de la surface totale du pan de toiture, et placée à distance du faîtage et des arêtiers).

PROVISOIRE

8. CHEMINEMENT CHAMPETRE

Les chemins piétons de la commune sont caractérisés par leur enherbement etbordés de murs traditionnels en moellons de pierre. les chemins repérés sur le plan général sont à conserver (murs et sol en gravillon ou en herbe).